

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Discours de M. Pelletan

M. Camille Pelletan, ministre de la marine, a présidé, samedi soir, le banquet organisé par les comités républicains du dix-neuvième arrondissement, pour fêter le succès aux dernières élections législatives de M. Charles Bos et la défaite des nationalistes.

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Charles Bos, Hubbard, Clovis Hugues, Mathurin Moreau et Camille Pelletan.

Aux applaudissements vigoureux et répétés de l'assistance, le ministre de la marine a déclaré qu'il voulait indiquer avec toute la réserve imposée à un membre de la collectivité gouvernementale les conséquences des dernières victoires remportées par le parti républicain et les devoirs qu'imposent à tous les républicains, quels que soient les postes qu'ils occupent dans l'armée républicaine, les volontés manifestées par le suffrage universel.

L'apaisement de Tartufe

« Il faut, s'écrie énergiquement Pelletan, continuer la lutte contre tous les partis de la contre-révolution, car une victoire n'a jamais mis fin à la guerre éternelle entre le vieil esprit de privilège et l'esprit de justice. Les appels si touchants à la conciliation que font entendre nos adversaires arrivent trop tard ; nous n'avons pas oublié, qu'hier encore, on espérait nous étrangler, qu'hier encore, les cloches de toutes les églises de France sonnaient contre nous le tocsin de la guerre civile, que l'Eglise enrôlait des bataillons féminins, chargés de recueillir les trésors de la corruption ; on a vu passer à travers la politique, je ne sais quel égout collecteur de toutes les injures et de toutes les calomnies, et maintenant que leur coup est manqué, nos ennemis viennent nous dire : « Nous vous pardonnons, embrassons-nous ! » Si par malheur nous nous rapprochions d'eux, si nous nous séparions du suffrage universel, demain ils essaieraient encore de nous étrangler. (Vive sensation ; acclamations prolongées.)

« La conciliation qu'on nous propose, c'est la conciliation avec les injustices et les privilèges, c'est-à-dire la guerre ouverte à toutes les légitimes aspirations de la démocratie. On nous appelle des persécuteurs parce que nous ne voulons pas que sous le drapeau victorieux de la République, les disgrâces et les vexations s'acharient sur les fonctionnaires républicains. Cette partie de notre œuvre ne sera pas abandonnée.

La nécessité des réformes

« Mais à aucun prix nous ne voulons oublier que notre œuvre serait imparfaite presque nulle si elle ne comportait pas les réformes démocratiques et sociales qui étaient dans la pensée de tous les républicains modérés ou avancés au temps de la bataille. Si nous les abandonnions, nous otions à la République sa raison d'être. (Applaudissements.)

« Quelques-uns, je le sais, se montrent hésitants ; ils nous disent que nous obéissons à des conceptions généreuses, mais peut-être téméraires, alors que la témérité consiste au contraire à ajourner indéfiniment les réformes exigées par le pays. Toute l'histoire du siècle qui vient de finir est là pour le prouver ; le pays n'a été bouleversé par tant de révolutions que parce qu'il n'a jamais trouvé un gouvernement qui voulût suivre l'évolution pacifique. L'un des plus éloquents de nos collègues disait avec raison, il y a quelques jours, à la tribune de la Chambre, que nous étions les fils respectueux de la Révolution. Eh bien ! si nos pères avaient dit qu'il fallait attendre qu'il n'y ait plus de déficit, qu'il fallait attendre que la France ne soit plus exposée aux agressions de l'étranger, nous aurions encore en France le régime féodal. (Bravos et rires.)

« Il faut donc accomplir des réformes, des réformes réelles, car en pareille matière ce qu'il y a de plus dangereux c'est de mettre une étiquette à la place de la réalité.

« On s'est demandé, poursuit M. Camille Pelletan, si je deviendrais homme de gouverne-

ment. Il est des hommes de gouvernement qui, dès qu'ils sont arrivés au pouvoir commencent par ajourner ce qu'ils ont promis ; il en est d'autres qui pratiquent au pouvoir ce qu'ils ont réclamé dans l'opposition. J'appartiens à cette dernière école. (Applaudissements répétés.) Je crois donc pouvoir vous affirmer que ni moi, ni mes amis, nous n'oublierons nos engagements envers le pays ; si la France a résisté à un siècle de périlleuses convulsions, c'est parce qu'elle avait un idéal : la République ; si la République faisait à son tour faillite, que resterait-il ? La colère populaire, ou ce qui serait pire encore une crise de désespérance, de scepticisme, de dégoût qui fait que le pays s'abandonne et se laisse saisir par la première aventure dictatoriale, c'est à quoi nous nous exposerions si nous nous laissions intimider ou amollir ; mais je vous en donne à nouveau l'assurance, nous ferons tout notre devoir jusqu'au bout.

« Je bois, dit en terminant M. Camille Pelletan, à la fidélité au programme sans laquelle il n'y aurait plus ni force, ni grandeur, ni sécurité pour la République ».

Des salves prolongées d'applaudissements ont accueilli la péroraison de ce superbe et vibrant discours qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement dans le pays tout entier.

D'autre part, dimanche à Versailles M. Pelletan, ministre de la marine, qui présidait un banquet populaire donné à l'occasion du 134^e anniversaire de la naissance de Hoche, a parlé en ces termes de l'armée :

« Les républicains sont et veulent être des patriotes. La cause de l'armée est indissolublement liée à celle de la République. Nous détestons la guerre, que nous considérons comme un reste de barbarie et nous espérons bien la voir disparaître un jour, mais comme il ne nous appartient pas de la supprimer instantanément, puisqu'il y a autour de nous des monarchies militaires et des Républiques prises de folie mégalomane, il nous faut une armée pour défendre, non seulement le sol, mais le génie de la nation ; nous avons de l'armée une conception différente de nos adversaires, qui la voudraient composée d'officiers affranchis de tout contrôle et moins préoccupés de conserver l'intégrité du territoire que d'étouffer l'esprit de notre race. Nous voulons des soldats qui soient préoccupés uniquement des choses de leur métier et qui possèdent une assez haute conscience de leur mission pour restreindre aux besoins de la défense nationale leur activité guerrière. Pour avoir une armée comme nous la concevons, nous sommes prêts à détruire impitoyablement tout ce qui la ferait ressembler à l'armée des émigrés ; il faut que son cœur batte en union avec celui de la nation, plus d'esprit de corps et de favoritisme ; nous y voulons une discipline absolue et d'autant plus sévère que le grade est plus haut ; il ne faut plus de généraux qui se considèrent comme des vassaux indépendants, ils doivent donner l'exemple de la discipline. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juin 1902

Présidence de M. Maurice Faure, vice-président.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. Jumel (Landes) est contestée par les nationalistes Spronck, Cunéo d'Ornano, de Dion, Aulfray.

Mais malgré leurs protestations, M. Jumel est validé.

L'interpellation de M. Denis Cochin sur la fermeture d'un certain nombre d'établissements ouverts par les congrégations est fixée à vendredi.

Puis la Chambre après discussion à laquelle ont pris part MM. Bourrat, Grousseau, par 321 voix contre 244, annule l'élection du nationaliste M. Marchand à Jonzac (Charente-Inférieure).

Il en est de même du colonel Bougon à Compiègne.

Par 310 voix contre 252, cette élection est annulée. Et la séance est levée.

Le manifeste radical socialiste

Le groupe radical socialiste, après avoir définitivement décidé de se constituer en groupe fermé, a adopté la déclaration suivante :

« Préoccupé d'expliquer et de justifier devant le pays sa double étiquette, le groupe se déclare attaché au vieux programme politique républicain, mais il entend aussi poursuivre énergiquement la réalisation des réformes sociales qui sont la raison d'être de la République. Dans l'ordre politique, il se prononce pour la révision démocratique de la Constitution, avec la résolution de faire prévaloir en matière budgétaire la souveraineté du suffrage universel. Dans l'ordre fiscal, il déclare qu'une réforme profonde de l'impôt s'impose, frappant d'un impôt progressif le luxe, le superflu et la richesse et dégageant le travail sous toutes ses formes, à la boutique, à l'usine et aux champs. Il veut la suprématie absolue et il entend réaliser par l'abolition des congrégations, par la sécularisation des biens de main morte et par la suppression du budget des cultes cette formule libérale et décisive : « Les Eglises libres dans l'Etat laïque souverain ».

« L'enseignement national est la plus noble des prérogatives de l'Etat qui ne peut, sans manquer à sa mission supérieure et morale, déléguer ses pouvoirs aux adversaires de l'esprit laïque ; par l'instruction gratuite à tous les degrés, il veut l'abrogation de la loi Falloux et il demande qu'il y ait incompatibilité entre les fonctions d'éducateur du peuple et celle qui relève du clergé ou de la congrégation.

« Dans l'ordre judiciaire, il réclame la justice gratuite égale et commune pour tous. Le vieux système judiciaire doit être réformé et la révision des codes, imprégnés à l'avance d'une plus large humanité, devra assurer à l'enfant et à la femme toute protection et tous droits. En poursuivant la décentralisation et la simplification de nos administrations publiques, dans lesquelles il faudra réaliser de sérieuses économies, il exigera de tous les fonctionnaires le dévouement absolu aux institutions républicaines.

« La propriété individuelle est l'expression et la garantie de la liberté humaine ; elle doit être respectée, mais en revanche toutes les formes de propriété qui constituent des monopoles particuliers et qui fortifient la puissance oppressive de l'argent, comme les chemins de fer et les mines doivent faire retour à la nation.

« Dans l'ordre social, le groupe reconnaît à l'Etat le droit et le devoir d'intervenir dans les rapports du capital et du travail pour rétablir l'équilibre entre des forces sociales inégales ; il proclame que dans le contrat de travail les droits du travail sont égaux à ceux du capital et qu'il est légitime d'associer le plus étroitement possible ces deux forces par un ensemble de mesures législatives, dont une des premières doit être la participation aux bénéfices. Il s'efforcera de préparer toutes les réformes qui seront de nature à assurer le bien-être et l'indépendance des travailleurs. Il protégera l'adulte contre l'exploitation et la misère et s'appliquera à alléger les charges du citoyen et, notamment, par la réduction du service militaire.

« Par des lois de prévoyance et d'assistance, il défendra le droit de l'existence pour le travailleur, à qui la société que celui-ci enrichit par son labeur éternel doit assurer honorablement la paix de ses vieux jours ; c'est sur cet ensemble des réformes essentielles que le groupe radical socialiste exerce son action politique et législative ; il n'im-

pose à ses adhérents aucune doctrine économique exclusive étroitement dogmatique ; il croit au triomphe de la République démocratique et sociale par la libre discussion et par la puissance du bulletin de vote affranchi de toute servitude. »

L'ŒUVRE DE LAICISATION

M. Chaumié ministre de l'instruction publique, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Une circulaire de mon honorable prédécesseur en date du 29 mai a signalé à votre attention l'article 10 de la loi des finances du 30 mars 1902 relative à la laïcisation des écoles primaires publiques ayant un personnel féminin. par le vote de cet article de la loi, le Parlement a affirmé sa volonté d'assurer intégralement et le plus tôt possible la laïcité de l'enseignement primaire public. Les délais qu'il a fixés sont des délais extrêmes. Je vous invite donc à rechercher les moyens d'assurer la prompt exécution de la loi. Pour atteindre ce but, je compte sur toute votre vigilance. Partout où les communes sont propriétaires des locaux scolaires, le plus souvent aucune difficulté sérieuse n'est à prévoir. Vous aurez seulement à constater si ces locaux sont suffisants conformes à l'hygiène ; le logement de ou des institutrices devra être assuré dans des conditions convenables, soit à l'école, soit par une indemnité représentative dans les endroits où la commune n'est pas propriétaire de l'école et où pour des raisons diverses les classes ne pourraient être maintenues dans les locaux actuels, vous aurez à rechercher d'abord, avant de recourir à une construction, si d'autres locaux existaient, qu'il serait facile d'adapter à bref délai aux usages scolaires. Vous examinerez s'il y aurait lieu de procéder par voie de location ou d'achat.

« En ce qui concerne les deux catégories susvisées, vous m'adresserez, avant le 1^{er} août la liste des écoles publiques congréganistes dont vous comptez prononcer la laïcisation pour la rentrée scolaire prochaine. Si des laïcisations de ce genre vous paraissent devoir être ajournées, vous en ferez connaître les raisons et vous indiquerez à quelle date ultérieure la laïcisation sera possible.

« Dans les communes où ne se rencontreraient pas les conditions que je viens d'indiquer et où il serait nécessaire de procéder à une construction il importe que vous vous préoccupiez dès à présent des moyens de préparer la laïcisation. Vous aurez donc à faire dresser des projets de constructions dans les conditions fixées par la loi. Je désire qu'un certain nombre de ces projets me soient soumis, dès cette année, afin que je puisse fixer le chiffre des subventions à la charge de l'Etat.

« La circulaire ministérielle du 29 mai dernier dont je confirme les dispositions vous permettra d'ailleurs d'arrêter dans ses lignes générales le cadre de ces diverses opérations.

« Enfin j'attire votre attention sur certaines écoles publiques où l'institutrice titulaire congréganiste, en raison de son âge ou de son état de santé, n'exerce plus effectivement ses fonctions et où elle est suppléée par des auxiliaires qui ne figurent pas et ne peuvent figurer dans le cadre des institutrices publiques ; ce sont là des situations irrégulières que vous ne devez pas tolérer.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet l'assurance de ma considération très distinguée.

INFORMATIONS.

Mort d'un sénateur

M. Abeille, sénateur radical de la Haute-Garonne, est mort subitement hier dans l'après midi dans le cabinet médical du Sénat.

Application de la loi sur les congrégations

Le secrétaire général et un commissaire de police, aidés de la gendarmerie, ont procédé, hier matin, à la fermeture d'une

éc. le des Frères de la Doctrine chrétienne ouverte au Puy, après la promulgation de la loi. Il y a eu quelques manifestations sans importance.

— Hier à Bergerac, le commissaire de police a procédé, à Blermont-de-Beauregard, au licenciement des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Bordeaux et à l'apposition des scellés sur l'immeuble où avaient lieu les classes. L'opération n'a donné lieu à aucun incident.

— L'école de Longnes, au Mans, tenue par des sœurs, a été fermée comme celle de Scillé-le-Philippe.

— Dimanche, à 11 heures du matin, M. A. Schrameck, préfet du Tarn-et-Garonne, accompagné de MM. Gaches, chef de division à la préfecture, et Darnis, commissaire spécial, s'est transporté à Castanet et a procédé à la fermeture de l'établissement des Dominicaines de Notre-Dame-du-Rosaire de Monteils, ouvert contrairement à l'article 13 la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il n'y a eu aucun incident.

La Maladie d'Edouard VII

LA CONVALESCENCE

Il semble que la convalescence ait commencé. Cette interprétation est confirmée par un discours de la reine aux hussards danois venus pour assister au couronnement. La souveraine a déclaré aux hussards qu'elle ne leur disait pas adieu, mais au revoir, attendu qu'elle était heureuse de les inviter à revenir à Londres pour la fin septembre, époque à laquelle aura lieu le couronnement. Elle a ajouté qu'il ne recevrait pas d'autre invitation et que tous les visiteurs royaux seraient invités de la même façon.

Les journaux annoncent que le prince héritier de Danemark restera au palais de Buckingham jusqu'au rétablissement complet du roi. Cette prolongation de visite a lieu sur le désir exprimé du souverain.

Lord Cranborne, président de la commission des feux de joie, a décidé qu'en raison de l'amélioration survenue dans l'état du roi, les feux de joie seront allumés ce soir sur toute l'étendue du royaume.

D'autre part le prince de Galles passerait la revue des contingents coloniaux et plusieurs des réceptions projetées auraient lieu.

Condamnation à mort

Bidaud, l'assassin du jardinier Leroy, a été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine.

Mais l'arrêt de la cour d'assises n'a pas fixé le lieu de l'exécution ; depuis la démolition de la prison de la Roquette, la ville de Paris n'a pas fixé d'emplacement pour les exécutions capitales.

Cette circonstance pourrait sauver la tête à Bidaud.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance au gouvernement, présenté par MM. Maujan, Sarrien et Codet, à la suite des interpellations relatives à l'affaire Humbert, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Rey et Vival.

M. LACHÈZE, en congé!!!

Horaire des trains

Nous publions aujourd'hui l'horaire des trains, service d'été.

Cet horaire est complété par la marche des trains de Gourdon à Sarlat, ligne qui est ouverte au public depuis ce matin.

CAHORS

Lycée Gambetta

M. Rey, député du Lot, présidera la distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta.

LA FÊTE DE CHARITÉ

AU COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Fête de charité, fête toute de grâce, de fraîcheur, de jeunesse ! Et si, il est vrai, le geste, souvent, importe peu de celui qui donne à celui qui reçoit, pourquoi nous, cependant, n'admirerions-nous pas les petites comédiennes d'occasion qui ont fait tous leurs efforts pour nous divertir et tirer

de notre poche la pièce blanche qui va au malheureux ?

Or donc, on joua la comédie dimanche. Pas de prétentions au grand art, cette fois : d'abord *Cendrillon*, la fable classique qui berça nos jeunes ans. Certes, à tout prendre, *Cendrillon*, vaut bien *Peau d'Ane*, et, vous le savez :

Si *Peau d'Ane* m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême.

Jouée par les toutes petites, cette pièce avait été réduite, quand au thème, à son extrême simplicité. En revanche, costumes, chœurs, ballet, rien n'y manquait, et c'était un vrai régal que ce menuet royal dansé avec une gravité et une grâce enfantines charmantes.

Révérances, glissades, rond-de-jambe, pirouette, avec quelle délicieuse gaucherie et quelle composition, tout cela était exécuté ! J'ai cru voir pendant un grand moment une étagère toute remplie de statuettes du plus fin biscuit et dont les marquises Louis XV se seraient tout à coup et miraculeusement balancées et saluées en cadence. Les mamans s'étaient mises en frais de costumes, mais la nature, ce grand costumier, avait fourni le fard et qui nous dira tous les lys et les roses qui fleurissaient sur tous ces visages !

Quant à l'opérette *Une loi somptuaire*, elle a été menée « tambour battant » par une comédienne d'élite et les petites paysannes révoltées, Monsieur le bailli lui-même, avaient toutes les peines du monde à lui tenir tête : une aïeule fort grave, mais fort bonne (un personnage bien composé) a eu raison de tout ce monde. Quelques airs et quelques jolies voix par ci par là.

Je regrette de n'avoir pas entendu comme il convenait les quelques poésies qui ont été dites et la partie de concert. On nous affirme qu'il y a eu un morceau à 8 mains : Huit mains, cela fait deux pianos et quatre pianistes : cela fait surtout... de la patience pour la digne maîtresse de musique, et nous savons qu'elle est inépuisable, sa patience.

Mais ce que je veux surtout louer, c'est le charme général de ces sortes de soirées, l'empressement de bon aloi qu'on y remarque, cette réunion de plus de douze cents personnes dans un cadre véritablement délicieux, cette foule élégante où tous les mondes se rencontrent sur un terrain neutre, dans un milieu de verdure et de décorations du meilleur goût. Il n'est pas jusqu'à cette musique militaire qui ne fût là pour compléter agréablement le programme et qui, avec cette valse devenue populaire qu'elle joue avec tant d'art : « Souviens-toi », ne semblât vouloir conclure et fournir au chroniqueur sa conclusion, tout comme un fâcheux discours de distribution de prix. Oui, souviens-toi, petite élève du pensionnat moderne ; souvenez-vous, petits marquis jofflus et poudrés, petites marquises à paniers, Prince charmant, Cendrillon et vous ses sœurs : Fée bienfaisante, petits chambellans aux bouffants roses ; souvenez-vous, l'aïeule au rouet, M. le Bailli, le Tambour du village, et vous Mirette, Suzon Javotte ; souvenez-vous, pianistes à huit mains. Tout cela ce sera du baume pour plus tard, ce sera l'ombrage où reposera vos souvenirs, quand vous serez sur la grand'route de la vie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CAHORS

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET 1902

Le Maire de Cahors, vu les §§ 1, 2 et 3 de l'article 97, de la loi du 5 Avril, d'accord avec les autorités compétentes,

ARRÊTE :

Soirée du Samedi 12 Juillet

ARTICLE 1^{er}. — A 9 heures, la musique, les tambours et les clairons du 7^e Régiment d'Infanterie exécuteront une Retraite aux Flambeaux.

La retraite partira de la Barbacane (Octroi de Labarre) et suivra l'itinéraire suivant : Barbacane (retraite de pied ferme), rue de Labarre, Boulevard Gambetta, rue de la Liberté, Hôtel de la Préfecture (Arrêt, la Musique jouera un morceau), place du Marché, rue Fénélon, Eglise St-Urcisse, quai Ségur d'Aguesseau, rue Brive, boulevard Gambetta (Arrêt devant la statue Gambetta, la musique jouera la *Marseillaise*), Allées Fénélon, rue des Tabacs, rue du Lycée, Hôtel de Ville (Arrêt, la Musique jouera un morceau), boulevard Gambetta, rue des Augustins, rue Ste-Claire (Ar-

rêt devant le logement du Commandant d'Armes, la musique jouera un morceau), Place Thiers (retraite de pied ferme).

A l'issue de la retraite, l'*Avenir Cadurcien* se fera entendre devant la Mairie.

Journée du dimanche 13 Juillet

ART. 2. — A 2 heures 1/2 du soir, sur la place Thiers : **Courses vélocipédiques Internationales**, organisées par le *Véloce-Sport Cadurcien*.

L'entrée sera gratuite.

ART. 3. — A 5 heures du soir, au Bureau de Bienfaisance : **Distribution de Pain aux Indigents**, par les soins de la Commission administrative.

ART. 4. — La Fête nationale sera annoncée par des Salves d'Artillerie et par la Sonnerie des cloches, à 7 heures du soir.

ART. 5. — A 9 heures du soir, **Fête vénitienne** sur le Lot, en face l'île de Cabessut, organisée par l'*Aviron Cadurcien*.

L'*Orphéon* et l'*Avenir Cadurcien* se feront entendre sur une barque spécialement aménagée pour eux.

Journée du lundi 14 Juillet

ART. 6. — La Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches, à 7 heures du matin.

ART. 7. — A 8 heures 1/2 du matin, sur le boulevard Gambetta, une **revue** des troupes de la garnison sera passée par le Colonel, commandant d'Armes, en présence des Autorités.

ART. 8. — A 2 heures 1/2 : **Mât de Cocagne**, sur la place Rousseau.

ART. 9. A 3 heures : **Concert gratuit** donné au Théâtre par l'*Orphéon* et la *Cigale Divoisienne*.

ART. 10. — A 4 heures 1/2, sur la place Thiers, **grandes courses aux ânes**.

ART. 11. — A 5 heures 1/2 : **Bal d'enfants** sur les Allées Fénélon.

ART. 12. — Les édifices communaux, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, la place de la République seront pavés et illuminés à la chute du jour.

ART. 13. — A 9 heures, un **feu d'artifice** sera tiré en face le quai d'Aguesseau.

ART. 14. — A 10 heures, **bal public et bataille de confettis** sur les allées Fénélon.

Nota. — Les concurrents pour le **Mât de Cocagne** et les **Courses aux Anes** devront se faire inscrire, jusqu'au 13 juillet à 11 heures du matin, au Commissariat de police qui leur fera connaître le nombre, la valeur des prix et les règlements de ces jeux.

Le Maire invite ses Concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifices au milieu des agglomérations de personnes.

La bataille de confettis est autorisée à partir de 10 heures du soir sur les allées Fénélon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des confettis unicolores.

En l'hôtel de ville, à Cahors, le 1^{er} juillet 1902.

Le Maire de Cahors,

MAZIÈRES, 1^{er} adjoint.

Brevet élémentaire

Lundi ont eu lieu les examens du Brevet élémentaire pour les garçons.

70 aspirants y ont pris part ; 32 ont été admis.

Ce sont : MM. Ayot, Balax, Bardes, Batut, Bigou, Bonnet, Bouysset, Bugès, Cantarel, Chaatagnol, Coldefy, Constant Jules, Courtebajouls, Desplats, Ferron, Filhes, Giniès, Guitard, Hervé, Lacavalérie, Lacoste, Marty, Meynard, Nouvelle, Oulières, Pons, Pradayrol, Rastel, Rayzal, Storcx, Village.

Les épreuves orales ont commencé ce soir.

Un orage

Hier au soir, vers sept heures, un orage épouvantable s'est abattu sur notre ville et ses environs.

Pendant 14 minutes une pluie torrentielle et des grêlons de la grosseur de cerises, sont tombés ; nos rues littéralement inondées, étaient transformées en torrent.

Des arbres ont été coupés, les treilles complètement arrachées, dans les jardins, tout est ravagé.

Mais c'est surtout en pleine campagne que l'orage a principalement fait rage :

La violence de l'eau était telle qu'une quantité considérable de terre a été enlevée et a recouvert les récoltes, (blé, tabac), qui sont totalement perdues.

La vigne a particulièrement souffert : les souches ont été absolument dégarnies de leurs feuilles ; c'est la perte de deux années au moins.

L'orage qui venait de l'Ouest s'est étendu sur un rayon de 25 k lomètres environ : de Pradines à St-Géry.

La désolation est grande parmi nos popu-

lations déjà fort éprouvées par le mauvais temps que nous avons subi cette année.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Arthur de Valon, ancien député du Lot, décédé aujourd'hui à Cahors des suites d'une longue maladie.

M. de Valon avait été député du Lot du 8 février 1871 au 22 septembre 1889. Il était âgé de 66 ans.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe de cet adversaire politique qui était avant tout un homme de bien.

Grave accident

Ce matin vers 10 heures le nommé Couaillac, âgé de 60 ans environ, travaillait à la réparation de la toiture d'une maison située au Port-Bullier, quand, par suite d'un faux mouvement, le malheureux tomba dans la rue.

Relevé aussitôt, des soins lui furent donnés par M. le docteur Gélis.

Couaillac a été ensuite transporté à l'hospice.

L'état du malheureux ouvrier est des plus graves.

Accident

M. le lieutenant Maratuech du 7^{me} de ligne, nettoyait hier vers 2 heures de l'après-midi son revolver, chez lui, rue des Jardinières, lorsqu'accidentellement le coup partit.

La balle atteignit M. Maratuech au bras du bras gauche entre le coude et l'épaule.

Conduit à l'hôpital, M. Maratuech reçut les soins de M. le médecin major Moreaud.

La blessure est heureusement sans gravité.

Rixe

Aujourd'hui, vers midi et demi, un rassemblement considérable était formé à l'angle des rues Nationale et Brives.

Ce rassemblement était provoqué par une dispute qui avait dégénéré en rixe entre la nommée Laborie Marie, servante, âgée de 51 ans, et son patron M. David, ancien commis des ponts et chaussées, demeurant rue Brives.

La femme Laborie sortie un instant de la maison pour vaquer à une occupation quelconque, avait laissé sur la table une côtelette, qu'elle ne trouva pas à son retour.

Le chat l'avait emportée.

La femme Laborie qui est sujette à des accès de colère, se fâcha tout rouge et s'en prit à son maître qui avait eu le tort de ne pas surveiller la viande et surtout de ne pas la préserver des atteintes du chat.

M. David dut sans doute donner de mauvaises raisons à sa servante qui se mit à l'injurier de la plus belle façon : puis tout à coup, arrivée au paroxysme de la fureur, elle saisit une canne et en asséna un coup terrible sur la tête de son très patient maître, qui tomba ensanglanté.

Le bruit de la dispute, — car la femme Laborie possède un organe des plus vibrants, — les cris de douleur de M. David, avaient amené la population des rues Nationale, Brives, Mascoutou, etc., soit : deux ou trois cents personnes.

La police prévenue, arriva pour mettre ordre à ce vacarme, mais mal lui en prit : la femme Laborie dont la fureur n'était pas encore calmée, se crut obligée de lui adresser quelques aménités.

Si M David est d'une patience angélique, la police ne l'est guère et souvent avec raison quand elle a affaire à des mégères dans le genre de la femme Laborie, qui du reste n'est pas une inconnue pour le commissariat.

Ses accès de colère sont assez fréquents et assez souvent réprimés.

C'est pourquoi, sans autre formalité, la femme Laborie a été conduite au bureau de police et enfermée au violon, où elle a passé une partie de la journée.

Détail réjouissant : la femme Laborie qui a 51 ans, est fiancée et va prochainement convoler en justes noces.

Gare aux pick-pokets

La bande qui opère les vols à la tire sur nos marchés au préjudice des braves campagnards, s'était abattue aujourd'hui, jour de foire sur notre ville.

Plusieurs porte-monnaie ont été soustraits. Et ce soir à 1 heure sur la place du Marché, la nommée Marie Bach a failli être également soulagée de son argent.

Heureusement elle s'aperçut assez tôt du vol et put prendre presque sur le fait la voleuse qui, se voyant prise jeta le porte-monnaie, qui fut rendu à la femme Bach. La voleuse dont on a le signalement ne tardera pas à être arrêtée.

Musique du 7^{me} de ligne
PROGRAMME DES 3 ET 6 JUILLET 1902

Allegro Militaire, Brunet.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.), Auber.
Toujours ou Jamais (valse), Waldteufel.
Mireille (fantaisie), Gounod.
Polka des Clowns, Allier.
De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. *Allées Fénelon.*

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 juin au 1^{er} juillet 1902

Naissances

Lagarde, Jeanne-Marie, impasse Syriès.
Conquet, Yvonne, rue St-James, 18.
Fabars, Adrien-Antoin-Jean, au moulin de Coty.

Publications de mariage

Thévenot, Auguste, cordonnier et Moncouet, Marguerite-Marie-Adrienne, robeuse.
Malique, Jean, cultivateur et Robert, Jeanne-Louise, sans profession.

Décès

Lafon, Marie, sans profession, 27 ans, célibataire, cours de la Chartreuse, couvent du Refuge.
Roques Antoinette, veuve Trégou, 77 ans, sans profession, à l'hospice.
Pouzergues, François, menuisier, 21 ans, célibataire, rue Ramel, 7.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir le succès de M^{lle} Carrié aux examens du brevet élémentaire.

Si nous rappelons que M^{lle} Bouissou a été reçue aux examens des bourses d'enseignement primaire supérieur et que toutes les élèves présentées au Certificat d'études ont été admises, nous n'aurons pas besoin d'insister, devant l'éloquence de ces résultats, pour montrer les progrès toujours croissants de notre école laïque.

Aussi est-ce avec une satisfaction bien vive que nous félicitons les jeunes lauréates de leur succès et leurs maîtresses de leur dévouement. Plus que jamais nous espérons que tous les parents finiront par comprendre leur véritable intérêt en confiant leurs enfants à M^{me} Calvy notre si sympathique directrice.

CALVIGNAC. — Certificat d'études. — Au certificat d'études, à Limogne, sur 3 garçons et 1 fille présentés, tous ont été reçus, dont un avec le premier numéro sur 35 reçus dans le canton.

PRADINES. — L'orage. — Hier soir, vers sept heures, une pluie torrentielle mêlée de grêle est tombée sur la contrée. Les récoltes sont en partie perdues.

St-DAUNÈS. — L'orage, deux femmes noyées. — Hier soir, un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur la commune de St-Daunès, faisant des ravages épouvantables.

Une pluie torrentielle a inondé la campagne, entraînant les récoltes qui sont toutes perdues.

Deux femmes, voulant enlever une planche qui servait de barrage des eaux près de leur maison située sur les bords du ruisseau de St-Daunès, ont été entraînées par le courant et portées dans ce ruisseau considérablement grossi. Toutes deux se sont noyées.

St-GÉRY. — L'orage — Hier soir, un orage d'une rare violence a éclaté sur St-Géry.

En moins d'un quart d'heure, une pluie torrentielle et une quantité énorme de gros grêlons ont ravagé les récoltes. Blé, tabac, vigne, tout a été détruit.

Des arbres ont été déracinés; par endroits, la pluie a creusé de profondes ravines. Le désastre est considérable.

CÈNEVIÈRES. — Orage. — Un véritable cyclone s'est abattu sur notre commune.

Pendant une demi-heure un vent terrible a soufflé enlevant grand nombre de cheminées et déracinant les arbres.

Les dégâts purement matériels sont très importants.

La population est dans la plus grande consternation.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Banquet. — Les facteurs ruraux, désireux célébrer la fête nationale, ont décidé d'organiser un banquet pour le 14 juillet, auquel a été invité M. Vival, député. Ils ont envoyé une circulaire à tous leurs collègues de l'arrondissement afin d'y assister.

Tribunal correctionnel. — Audience du 28 juin. — Deux petites affaires sont seules inscrites au rôle.

— Achille d'Albane, âgé de 51 ans, chanteur ambulant, originaire de Saint-Julien (Haute-Savoie), vieux cheval de retour, qui a un casier magnifiquement orné de condamnations, est poursuivi pour vagabondage et mendicité.

Le tribunal le condamne à dix jours d'emprisonnement.

— François Marquet, âgé de 58 ans, de Maurs, inculpé de contravention à la police des chemins de fer, est condamné à 16 fr. d'amende.

— **Arrêté municipal.** — Le maire de la ville de Figeac a l'honneur d'inviter les habitants à se conformer sous peine de procès-verbal, aux prescriptions des articles 6 et 8 de l'arrêté municipal en date du 27 juin 1888, qui interdisent de laisser séjourner les fumiers dans les cours, caves, étables, etc., et à un même propriétaire d'élever plus d'un cochon dans l'enceinte de la ville.

— **Elections de maires et d'adjoints.** — Par arrêtés de M. le préfet du Lot, en date du 28 juin 1902, les conseils municipaux des communes de Cagnac, Cornac et Estal, canton de Bretenoux, sont convoqués pour le dimanche 8 juillet, à l'effet d'élire un maire et un adjoint.

Il serait superflu d'ajouter que ces trois municipalités seront entièrement radicales.

LATRONQUIÈRE. — Comice agricole. — Voici le résultat du comice agricole tenu le 24 juin à Latronquière :

Espèce porcine. — Prix : MM. Capelle, Audigné, Calmèjane, Boudou, Rigal, Vermande, Fau, Marroufin, Laporte, Capelle, Peyrot, Galand, Lacroix, Delcamp, Castagné, Mages et Montillet.

Espèce bovine. — Prix : MM. Estival, Quié, Bousac, Landes, Lacroix, Jammes, Vermande, Castagné, Galtié, Bonis, Fonrol, Gouzou, Mazieres, Fouillac, Rouquette, Galleau, Genot, Lacarrière, Rigal et Ségerie.

Espèce ovine. — Prix : MM. Vieilcanet, Gibrat, Grammont, Venries, Serres, Gasquet, Rhodes, Genot, Estival, Bex, Vabre et Vielcanet. La valeur totale des prix distribués est d'environ 700 fr. Les fonds qui restent en caisse sont destinés à l'achat d'animaux reproducteurs qui seront livrés aux propriétaires du canton.

LACAMDOURCET. — Disparition. — Le sieur L... du village de Courbou, a quitté son domicile dans la nuit du 24 au 25 juin, abandonnant sa femme et sa fille âgée de 8 ans, et emportant avec lui tout l'argent du ménage.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Noyé. — Ces jours derniers, le nommé Jacques Lacroix, âgé de 63 ans, habitant à Présignac, commune de Souillac, s'est noyé accidentellement dans la Dordogne.

S'étant approché de cette rivière pour boire, il aurait glissé, et se trouvant sans secours il n'aurait pu se relever. Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Souillac.

Ce malheureux incident a péniblement impressionné la population du village.

Lacroix était un honnête homme qui jouissait de l'estime générale.

Vol. — Des individus, encore inconnus, ont volé au préjudice de M. Baspeyras, maire de Lachapelle-Auzac, un trémail.

Ces individus, s'en étaient d'abord servi pour pêcher et prendre une grande quantité de poissons.

Plainte a été portée contre les voleurs qui vont être arrêtés.

LABASTIDE-MURAT. — Banquet démocratique. — Une cinquantaine de républicains se sont rendus, dimanche au café Daray, afin d'organiser le banquet projeté pour le 14 juillet.

Il a été décidé que cette manifestation aurait lieu le dimanche 13, à 5 h. du soir.

Le prix du banquet est fixé à 2 fr. 75 café compris. — La liste d'inscription est déposée chez M. Jullia, receveur-buraliste chargé de centraliser les fonds. La dite liste sera close irrévocablement le jeudi, 10 juillet à 6 heures du soir. — Nous espérons que notre appel sera entendu et que de nombreux démocrates des communes voisines y répondront.

Certificat d'Etudes. — Les opérations du certificat d'Etudes ont eu lieu vendredi, 27 juin, sous la présidence de M. Villadieu, inspecteur primaire. 15 garçons et 9 filles ont pris part aux épreuves écrites à la suite desquelles deux garçons et une fille ont été éliminés.

Le numéro 1 pour les garçons appartient à l'école de Lamothe-Cassel, et, pour les jeunes filles à l'école de Vaillac dirigée par M^{me} Roques.

Nous ne pouvons laisser passer ce succès sans féliciter vivement M. et M^{me} Roques pour le zèle et le dévouement dont ils font preuve et pour la sympathie qu'ils ont conquise à Vaillac.

Nous enregistrons aussi avec plaisir le succès remporté par les écoles laïques de Labastide-Murat. Les quatre candidats présentés ont été reçus au grand désappointement de la gent cléricale et des bonnes sœurs.

PAYRAC. — Banquet cantonal. — Nous apprenons que les républicains de Payrac organisent, pour le 14 juillet, un banquet démocratique, sous la présidence de MM. Cöcula, sénateur, et Louis-Jean Malvy, conseiller général de Vayrac, porte drapeau du parti républicain de l'arrondissement.

Tous les élus républicains du canton prendront part à cette manifestation, qui est assurée déjà d'un grand succès.

Le prix du banquet est fixé à 2 fr. 50. Pour adhésions et renseignements s'adresser à M. L. Escudé, café Divan à Payrac.

A l'issue du banquet, on procédera à l'organisation d'un comité d'action républicaine.

GRAMAT. — Courses de chevaux. — Des courses auront lieu sur l'hippodrome du dromule, le dimanche 10 et lundi 11 août. En voici le programme :

Première journée. — Dimanche 10 août, à deux heures du soir : Prix du Conseil général, pour tous chevaux et juments de trois ans et au-dessus, nés et élevés dans le département du Lot ou y résidant depuis l'âge d'un an. — 600 francs au premier ; 300 fr. au deuxième ; 100 fr. au troisième ; le quatrième doublera son entrée. Distance 2.200 mètres.

Prix de la Société sportive d'encouragement (prix spécial) — 600 fr. au premier ; 400 fr. au deuxième, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné un prix de 500 fr. Distance 2.000 mètres.

Prix de la Prairie (au trot monté), pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés dans la circonscription du quatrième arrondissement et n'ayant pas encore gagné 4.000 fr. — 500 fr. au premier ; 100 fr. au deuxième, au troisième 50 fr. et son entrée ; le reste des entrées au premier. Distance, 3.000 mètres.

Prix de la Société d'encouragement (3^e série) 3.000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus. Distance, 2.000 mètres.

Prix de la Société de steeple-chases de France (steeple, 6^e série). — 2.000 fr. 3.000 mètres.

Deuxième journée. — Lundi 11 août, à deux heures du soir : Prix des Remontes (trot monté), pour chevaux entiers hongres et juments de trois ans, quatre et cinq ans, nés et élevés dans le département du Lot ou y résidant depuis l'âge d'un an. — 200 francs au premier ; 60 fr. au deuxième ; 40 fr. au troisième. Distance 2.800 mètres.

Prix des Haras (4^e classe), pour poulains entiers et pouliches de toutes espèces. — 1.500 fr. au premier ; 300 fr. au deuxième ; 200 fr. au troisième. Distance 2.000 mètres.

Prix du Ségala (trot monté), pour poulains entiers et pouliches de demi-sang ayant au moins 50 0/0 de sang arabe, de trois et quatre ans. — 350 fr. au premier et les entrées ; 100 fr. au deuxième ; 50 fr. au troisième. Distance 3.000 mètres.

Prix de l'Alzou (haies). — 1.000 fr pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus ; au deuxième 200 fr. sur le prix ; le troisième doublera son entrée. Distance 2.800 mètres.

Concours interdépartemental de l'espèce ovine. — Ce splendide concours a donné des résultats merveilleux pour notre race qui, par la sévère sélection et les soins des éleveurs, peut affronter aujourd'hui, dans tous les concours, la comparaison avec les meilleures races de France.

Notre sénateur, M. Cöcula, dans un langage clair et précis, a donné les meilleurs conseils aux éleveurs, qui écoutaient et applaudissaient cet homme si compétent et sympathique à la fois.

M. Quercy, professeur d'agriculture a ensuite traité savamment la question de l'élevage de l'espèce ovine au point de vue pratique et hygiénique avec non moins de succès.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes ; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes : substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés ; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie ; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation assez facile sur l'ensemble des valeurs sur lesquelles les reports ont été des plus modérés a été beaucoup plus laborieuse sur nos rentes.

Les reports ont été sensiblement plus élevés qu'aux liquidations précédentes puisque on a coté 25 à 30 centimes sur nos deux 3 0/0 et sur le 3 1/2 0/0. On attribue généralement cette surélévation aux projets de conversion du 3 1/2 0/0 que l'on croit en bourse toujours imminent.

En liquidation, le 3 0/0 recule à 101,42 ; le 3 1/2 0/0 à 102,10.

Le Crédit Foncier cote 746 ; Le Comptoir National d'Escompte, 585 ; le Crédit Lyonnais 1.052 et la Société Générale 614.

Nos chemins continuent à baisser. Le Suez s'inscrit à 4.054.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure ferme à 81,57 ; l'Italien à 103,70 ; le Portugais à 29,90 ; le Turc D cote 26,67 ; la Banque Ottomane 571.

Le Serbe 40/0 Unifié se maintient très ferme à 72,55.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
29 Dim.	+ 25	+ 15	765	Beau
30 Lundi	+ 26	+ 14	766,5	Orage
1 Mardi	+ 24,5	+ 16,5	764	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D^r HERBEAU.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 27 juin 1902 rendu sur requête du débiteur. Le nommé VERGNE Denis, marchand drapier, domicilié à Saint-Paul, canton de Castelnaud-Montrâtier, a été déclaré en état de liquidation judiciaire.

Le Tribunal a désigné pour Juge-commissaire M. Edmond Pagès, l'un de ses membres, et pour liquidateur provisoire M. Gaston Robert, agent d'assurance à Cahors.

Pour extrait.
Le Greffier,
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur ROUGET, marchand de chaussures à Cahors, rue Nationale sont invités à se rendre le vendredi onze juillet 1902 à 2 heures 1/2 du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur le dit ROUGET et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2361 du 28 Juin, 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Dernière sortie du roi arrivant à Windsor. — Préparatifs faits à Londres pour le couronnement: La décoration des rues de Londres. — Envoi de la mission française. — Cérémonial et Fêtes pour le couronnement de Georges IV et de la Reine Victoria. — Couronnes des Souverains et des Pairs. — Sièges royaux. — Anciennes cérémonies à Westminster. — L'école royale de travail à l'aiguille. — Les broderies d'or.

Le Président de la République au Mans: 28^e Fête fédérale de Gymnastique; Le Président s'arrête à la Ferté-Bernard. — Il arriva au Mans. — Défilé des Jeunes Filles Gymnastes du Hâre. La préparation à la Guerre: Le Général de Lacroix. — Le Prince de Bulgarie à Saint-Petersbourg. — Le Chef de la Police russe.

An Château de Fontainebleau: Représentation des Artistes-Amateurs venant de Paris. — Reproduction des scènes et portraits. — Musée Falguières. — Le château est mort le Roi de Saxe.

Beaux-Arts: Le partage, tableau de M. Pierre Laurens (Gravure de M. Doehly). — L'Exposition d'Palermo. — Concours hippiques de Turin. — Axiat: Installation d'une usine hydro-électrique dans l'Aude. — En Egypte, un train téléscopé. — Roman: Sous les bombes, par G. de La Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro: 50 centimes.

LE MONTEUR DE LA MODE

Sommaire du 5 juillet 1902.

La chronique de la mode est consacrée aux jolies blouses d'été, si commodes et si coquettes, avec des cols, des cravates et des jabots de tous genres et de toutes dimensions.

Que de jolis travaux de dames, de chapeaux coquets, de toilettes légères, élégantes, comme on en porte tant aujourd'hui!

L'étude de coupe traitée de la façon d'une robe de chambre et d'un manteau, taillés dans le même esprit.

Les conseils pratiques sont consacrés aux manches nouvelles.

L'éducation artistique, la graphologie, l'articulaire tiennent leur place habituelle.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Ragué, Paris, 6^e — Sommaire du 3 juillet 1902.

V^{ie} Nacla: Chronique. — Jean Bouvier: Le lutin amoureux. — Théodore Cahu et Louis Forest: L'oubli? (suite). — Daniel Lesneur: L'honneur d'une femme (suite). — Paul de Sarmant: Merveilleuses aventures de Dachs (suite). — H. de Balzac: Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!



POUDRE DELARBRE
D'AUBUSSON
Guérit: Poux, Toux,
Gourme. — Boite: Troisfr.
VENDEL, 1^{er}, 5^{er}, 11^{ter}, 15^{ter}, 40
GRAND PRIX
(C^{ie} V^{ie}) Paris Exp. 1900.

Dép. MM. Castels, Fayret, Palame et tous pharm.

Représentants

on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Saïon (Bouches du Rhône).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare que conque des sections ci-après:

Juvy à Orléans, Bréugny à Tours, Anneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaoux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaoux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie, situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Neris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Neris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour, etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Neris), Ecaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par S-Yrieix ou par Uzarche), Vierzon. Paris.

Prix des billets: 1^{re} classe 120 fr.; 2^e classe 90 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou de trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire —

Le Croisic — Guérande et retour à Paris, Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Été au 1^{er} Juillet

De Paris à Toulouse

	17		5(1)		23(3)		35		1125	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
PARIS(Aust.).....	départ..	3 10	10 10	3 58	11 14	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50	4 38	3 16	9 2	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	3 34	4 46	3 24	9 29	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée..	6 36	6 34	4 57	12 32	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ..	6 45	7 1	5 5	1 1	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée..	7 20	7 40	7 39	5 41	1 38	7 18	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	départ..	7 40	7 45	7 40	5 44	1 59	7 56	—	—	—
Nozac.....	arrivée..	7 52	7 52	—	—	2 3	8 30	—	—	—
GOURDON.....	départ..	7 53	8 9	—	—	2 10	8 37	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée..	8 9	8 19	—	—	2 11	8 39	—	—	—
Dégagnac.....	départ..	8 19	8 31	8 8	6 9	2 37	9 5	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée..	8 40	8 51	—	—	3 3	9 17	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ..	8 51	9 2	—	—	3 12	9 27	—	—	—
Espère.....	arrivée..	9 2	9 13	—	—	3 24	9 51	—	—	—
CAHORS.....	départ..	9 13	9 22	—	—	3 35	10 2	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée..	9 22	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23	—	—	—
Cieurac.....	départ..	9 41	9 51	8 53	6 53	4 5	7 30	—	—	—
Labenque.....	arrivée..	9 51	10 5	—	—	4 16	7 42	—	—	—
Causade.....	départ..	10 5	10 12	—	—	4 32	7 50	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée..	10 12	10 45	9 35	7 31	5 15	8 45	—	—	—
TOULOUSE.....	départ..	10 45	10 49	10 1	7 56	5 55	9 27	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42(4)		16(2)		1140-1128		1132(*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS								
TOULOUSE.....	départ..	1 10	2 43	3 18	5 45	8 40	—	9 16	5 45	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN.....	arrivée..	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25	—	—	—	—	—	—	
Causade.....	départ..	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 6	—	—	—	—	—	—	
Labenque.....	arrivée..	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13	8 48	—	—	—	—	—	—	
Cieurac.....	départ..	—	—	6 19	9 9	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	arrivée..	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—	—	—	
CAHORS.....	départ..	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 17	—	—	—	—	—	—	
Espère.....	arrivée..	2 49	4 48	6 52	—	10 36	—	—	9 36	—	—	—	—	—	—	
St-Denis-Catus.....	départ..	—	—	7 5	—	6 11	—	—	9 48	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée..	—	—	7 19	—	6 25	—	—	10 1	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	départ..	—	—	7 33	—	6 41	—	—	10 14	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	arrivée..	—	—	7 42	—	6 50	—	—	10 23	—	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	départ..	—	—	7 52	—	6 59	—	—	10 32	—	—	—	—	—	—	
Nozac.....	arrivée..	—	—	8 7	—	7 17	—	—	10 45	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon.....	départ..	—	—	8 16	—	7 26	—	—	10 53	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS.....	arrivée..	—	—	8 25	—	7 36	—	—	11 2	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC.....	départ..	—	—	8 37	—	7 48	—	—	11 14	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.....	arrivée..	—	—	8 38	—	7 49	—	—	11 16	—	—	—	—	—	—	
BRIVE.....	départ..	3 47	5 51	8 46	—	11 43	—	—	11 22	—	—	—	—	—	—	
TOULOUSE.....	arrivée..	3 48	5 55	8 51	—	11 44	—	—	11 25	—	—	—	—	—	—	
CAHORS.....	départ..	4 24	6 31	9 21	—	—	—	—	11 51	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	arrivée..	4 28	7 3	9 56	—	12 22	—	—	12 23	—	—	—	—	—	—	
PARIS(A.).....	départ..	12 5	4 21	—	—	12 29	—	—	12 50	—	—	—	—	—	—	

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus	Mixte (3 ^e cl.)	Poste	Omnibus
CAHORS — D.	6 5	7 30	12 49	7 44
Mercuès.....	6 19	7 35	12 47	7 44
Arçac, Douelle.....	6 33	7 47	12 47	7 44
Parac.....	6 30	8 10	1 14	7 26
Luzach.....	6 36	8 20	1 20	7 32
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 32	7 46
Arr. Prayssac.....	6 32	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque.....	7 3	—	1 43	8 1
Duravel.....	7 3	—	1 43	8 1
Soturac-Touzac.....	7 16	9 37	1 53	8 16
Fumel.....	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS — A.	7 31	10 9	2 13	8 33
PARIS — Arr.	11 33	—	4 21	8 39

De Libos à Cahors

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS — D.	7 30	10 59	7 40
LIBOS — D.	7 46	3 8	8 55
Fumel.....	8 6	3 43	9 12
Soturac-Touzac.....	8 16	3 53	9 22
Duravel.....	8 35	4 0	9 35
Puy-l'Évêque.....	8		